

A l'attention du CCNE  
Copie au collectif Oui oui oui

Madame, Monsieur,

Vous allez être appelé-e-s à rendre un avis sur l'accès des couples de femmes et des femmes célibataires à la procréation médicalement assistée (PMA).

Le Président de la République François Hollande a déclaré, récemment, lors d'une interview, qu'il suivrait votre avis sur la question. Celui-ci s'avère donc crucial.

Le droit à disposer de son propre destin est un droit fondamental. Aux dernières nouvelles, les lesbiennes en couple et les femmes seules sont des êtres humains. Leurs droits découlent donc de leur existence même, conformément à la déclaration universelle des droits de l'Homme adoptée par la France. Ces lesbiennes et ces femmes célibataires doivent jouir des mêmes droits que les femmes en couple avec un homme (que le couple soit marié ou non).

Après des décennies d'ostracisme républicain, les couples de même genre vont enfin pouvoir choisir de se marier, ou pas, et d'adopter en tant que couple, ou pas. Il s'agit d'une victoire majeure pour les gays et les lesbiennes de France. Cette loi dite Taubira, du nom de notre Garde des Sceaux Christiane Taubira, marquera l'Histoire. Elle entérine enfin la possibilité pour deux personnes de même sexe de faire famille.

Est-ce bien éthique de classer les relations hétérosexuelles et les relations lesbiennes de manière hiérarchique? Aujourd'hui, cela n'est plus tenable. Cela ne l'était pas hier, mais cela l'est encore moins dans ce contexte.

Nous demandons à ce que les lesbiennes aient accès à la PMA dans les mêmes conditions que les femmes en couple avec un homme stérile, ni plus ni moins.

L'homosexualité n'étant plus considérée comme une maladie depuis 1990 (par l'OMS), il serait malvenu de votre part de voir là un problème sanitaire majeur.

La configuration familiale ne saurait répondre à des exigences hétérosexistes d'un autre âge.

Depuis le XIXe au moins, les lesbiennes et les gays sont objets de recherches scientifiques, d'observations et «d'avis». Rarement a-t-on entendu les experts balancer un «je n'ai pas d'avis». Non, ils avaient tous un petit truc à dire, quand même. Aujourd'hui, ce sont bien les hétérosexuels qui sont les objets d'étude des sciences sociales, c'est pourquoi il pourrait être judicieux de vous auto-saisir sur des questions relatives à l'hétéroconjugalité et à ses soubresauts.

Oui, nous pensons que les lesbiennes sont capables de faire des choix concernant leur vie personnelle, affective, reproductive et sexuelle.

Le coût d'un voyage à l'étranger vers une clinique de PMA en Belgique ou en Espagne exclut de facto les lesbiennes les plus désargentées de ce droit.

Sachez que la PMA a été ouverte aux couples lesbiens en Afrique du Sud avant même le mariage et l'adoption (source: Mark Gevisser, chercheur).

Il ne s'agit pas d'une opinion, mais bien d'une décision engageant l'avenir de la collectivité. Voulons-nous rater l'occasion de réformer la législation de la PMA vers plus de transparence et de clarté ?

L'égalité est un choix éthique indispensable, et le respect de chacun et de chacune dans sa propre identité est le préalable à tout acte médical responsable.

Sur ces quelques éléments, je vous invite à vous prononcer clairement et fermement POUR la PMA pour les lesbiennes et les femmes célibataires.

Cordialement,

Fabien  
17 mai 2013, Paris.